

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY

LA POUPONNE

N°117- FEVRIER 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 FEVRIER 2021 – EXTRAITS

Le compte rendu peut être consulté sur le tableau d'informations de la mairie ainsi que sur le site internet.

Présents : Patrick MILLET, Jérôme BERTRAND, Jacky BLANCHARD, Bernadette COURIOL, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Murielle KIRCHHOFF, Jean-Pierre MINAND, François PONCIN et Aline RAT.

Absent : Tony LHOMME

Absents excusés : Florent MARTELIN,
Céline TROIBANI qui donne pouvoir à Bernadette COURIOL.

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 30 en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.
Il nomme Murielle KIRCHHOFF secrétaire de séance.

1 – Conseil municipal : adoption du règlement.

Le maire présente le règlement du conseil municipal. Il est adopté à l'unanimité

2 – ECOLE : projet numérique, convention de partenariat

Hélène DENOYER rappelle à l'assemblée qu'un projet numérique pour l'école a été déposé en 2020. Celui-ci a été accepté par le ministère de l'éducation nationale et une subvention est accordée à la collectivité à hauteur de 50 %. Elle donne la liste du matériel qui sera installé et précise qu'une formation est prévue.
Pour cela une convention de partenariat doit être signée entre la commune et le ministère de l'éducation nationale.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention de partenariat entre la commune et le ministère de l'éducation nationale.

3 – AP2I : approbation du devis

Hélène DENOYER informe l'assemblée qu'un devis pour l'achat du matériel informatique pour le projet numérique à l'école a été établi par le prestataire informatique de la commune, la Société AP2I pour un montant TTC de 9 778,79 €.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le devis de la Société AP2I pour un montant de 9 778,79 € et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4 – Restaurant le Rempart : exonération du loyer commercial

Le maire informe que l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national a été déclaré par décret N° 2020-1262 à compter du 17 octobre 2020. La loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prolonge cet état d'urgence sanitaire.

Les restaurants et les divers commerces non alimentaires ont été contraints de fermer.

Le locataire du restaurant nous a fait parvenir une demande d'exonération du loyer en date du 26/01/2021.

Après de nombreux échanges, le maire propose à l'assemblée de soutenir l'économie locale en exonérant le loyer du commerce et de la licence IV à savoir les sommes de 1 008,49 et 134,28 € TTC correspondant aux mois de février et mars 2021.

Le conseil municipal après délibération décide l'exonération du loyer du commerce pour un montant de 1 008,49 € et de la licence IV pour un montant de 134,28 € TTC correspondant aux mois de février et mars 2021.

Le conseil municipal émet le souhait qu'un service au public (vente à emporter et/ou livraison à domicile....) soit mis en place par les restaurateurs. Cette demande a été formulée par de nombreuses personnes de la commune et des environs.



Commission « participation citoyenne »

Samedi 27/03 à 9h dans la chapelle, montée des Sœurs
La commission "participation citoyenne" vous invite à un échange sur le thème de la décoration du village pour Noël 2021.
Merci de venir avec vos idées (et votre masque).
Si l'idée vous inspire mais que vous n'êtes pas disponible, contactez Murielle au 0627391781.



Commission « développement durable »

Vous trouverez joint à la pouponne un questionnaire participatif à la vie du village.



AGENDA

MARS :

Lundi 22 : Conseil municipal

Samedi 27 : Echange sur les décorations de Noël (chapelle montée des sœurs)

AVRIL :

Dimanche 25 : Troc de plantes

MAI :

Vendredi 7 : Apéro concert Engrangeons la musique

Samedi 8 : Vide grenier

Samedi 8 : Cérémonie monument aux morts

NOTA : Les différentes manifestations et réunions évoquées ci-dessus, pourront être modifiées, voir annulées, selon l'évolution rapide des mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com